



Le Conseil d'Etat

6083-2023

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : modifications de l'ordonnance sur une réserve d'hiver

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt des compléments apportés à l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver et vous remercie pour cette consultation.

Notre canton comprend l'importance d'instaurer une compensation des coûts encourus pour l'élaboration de projets de réserve d'électricité qui ne déboucheraient pas sur une réalisation concrète. La mesure proposée sera de nature à renforcer la sécurité juridique nécessaire au succès des appels d'offres pour la mise à disposition de réserves d'électricité supplémentaires visant à réduire le risque de pénurie d'électricité.

Pour le surplus, notre Conseil n'a pas de remarque à formuler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-E. Zayadi

Le président :

Antonio Hodgers